Établissements de crédit: accès à l'activité (modif. direct. 77/780/CEE)

1998/0253(COD) - 19/01/2000 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La position commune du Conseil tient compte des modifications proposées par le Parlement européen et respecte la proposition de la Commission. En conséquence, la Commission soutient la position commune.